

AURORE BERGÉ

À LA RENCONTRE DES APPRENTIS DE LA LEGENDRE ACADEMY



Dans le cadre du dispositif *Talents de France*, Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, s'est rendue cet après-midi sur un chantier réalisé par le Groupe Legendre, à l'occasion d'un déplacement consacré aux leviers concrets de lutte contre les discriminations à l'embauche.

Cette visite a été marquée par un temps d'échange avec plusieurs anciens apprentis de la Legendre Academy, centre de formation interne du Groupe Legendre, illustrant des parcours professionnels diversifiés et incarnés.

Une rencontre de terrain avec les apprentis de la Legendre Academy

Accueillie par Grégoire Charmetant, Directeur général du groupe, la ministre a échangé avec quatre anciens apprentis de la Legendre Academy, représentant différentes trajectoires :

- Un ancien conducteur de travaux formé en Guinée venu sécuriser son employabilité en France et qui réalise déjà un beau parcours au sein du groupe,
- Un quarantenaire en reconversion ayant intégré durablement l'entreprise grâce à un partenariat avec une entreprise insertion,
- Une jeune femme issue d'un parcours scolaire professionnel souhaitant renforcer son ancrage terrain dans un métier encore très majoritairement masculin,
- Un jeune intérimaire en recherche d'emploi.

Le chantier visité, réalisé par le Groupe Legendre pour le compte de Bâti Armor, a servi de support concret à ces échanges, en donnant à voir la réalité des métiers du bâtiment, les compétences mobilisées au quotidien et les conditions d'exercice sur le terrain.

Ces discussions ont permis d'illustrer une **conviction forte portée par le Groupe Legendre : l'inclusion durable passe d'abord par la transmission des compétences, un accès très ouvert aux métiers et un accompagnement étendu des apprenants.**

Construire pour transmettre : la formation de nouveaux compagnons comme levier structurant

Entreprise familiale ancrée dans les territoires depuis 80 ans, le Groupe Legendre revendique une responsabilité particulière dans la transmission des savoir-faire de la construction.

C'est dans cet esprit qu'a été créée la **Legendre Academy**, avec le **soutien de Rennes Métropole**.

Son objectif : sécuriser la continuité des compétences dans un contexte de renouvellement générationnel, avec une approche résolument qualitative.

La Legendre Academy forme des compagnons multi-experts, titulaires de la certification « Constructeur béton, bois, métal », reconnue par le Ministère du Travail, capables d'accompagner les profondes mutations des métiers de la construction, notamment dans un contexte de décarbonation et d'évolution des modes constructifs.

Les conditions d'accès à la formation sont volontairement simples et objectives :

- Comprendre le français, pour des raisons de sécurité sur les chantiers,
- Vouloir apprendre un métier exigeant et utile à la société.

Tous les apprenants sont formés et évalués selon les mêmes critères. Ce sont les compétences acquises en fin de parcours qui déterminent l'employabilité, indépendamment des parcours antérieurs.

« Dans les métiers du bâtiment, lutter durablement contre les discriminations passe d'abord par l'accès à la formation. À la Legendre Academy, le seul vrai critère de sélection, c'est la motivation du candidat à nous rejoindre, quel que soit son profil. Notre responsabilité d'entreprise, c'est d'éliminer tous les obstacles qui pourraient l'empêcher de tenter l'aventure », souligne Grégoire Charmetant, Directeur général du Groupe Legendre.

Au sein du Groupe Legendre, la lutte contre les discriminations n'est pas une finalité, mais découle naturellement d'un modèle basé sur la transmission, l'exigence et l'égalité d'accès aux compétences.

Un dispositif éprouvé et des résultats concrets

Depuis son lancement en septembre 2023, la Legendre Academy compte :

- 7 promotions (3 en cours, 4 terminées),
- 54 apprentis formés ou actuellement en formation,
- 13 semaines de formation au CFA interne, animées par des compagnons Legendre très expérimentés, avec un accès immédiat à un chantier école (le reste de l'année se déroule sur chantier, sous tutorat), sanctionnées par un titre professionnel RNCP,
- 100% de réussite à l'examen
- 95% des diplômes restent dans le secteur de la construction à l'issue de la formation
- 67% sont embauchés en CDI chez Legendre

 **LEGENDRE**

Fondé en 1946, le Groupe Legendre est un acteur européen de la construction, de l'immobilier, de l'énergie et de l'exploitation. Il est aujourd'hui dirigé par Vincent Legendre, le petit-fils du fondateur.

Avec 2500 salariés et 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2025, il connaît une croissance soutenue depuis sa création. Sa force est d'avoir su préserver les qualités de proximité et d'indépendance d'un groupe familial bâti sur des valeurs fortes et partagées avec l'ensemble des collaborateurs : la responsabilité, l'entrepreneuriat et l'humain. Elles posent les fondements d'une autre vision de la construction.

Adresse du siège social :
5 rue Louis-Jacques Daguerre – CS 60825 – 35208 RENNES Cedex 02
www.groupe-legendre.com

CONTACT PRESSE**GROUPE LEGENDRE**

Aurélie ALIX
Responsable Relations Presse
aurelie.alix@groupe-legendre.com
06 25 30 53 80